



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 FEV. 2012

SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 27 janvier 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella De Marco à Isabelle Duret – Rahma Khadraoui à Brigitte Pigeys – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Christophe Casadei – Bénédicte Krebs à Grégory Estrems – Véronique Soriano à Isabelle Ballet

Absents : Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.02.06 13

OBJET : Acquisition d'une parcelle cadastrée ZD n° 8 - Langonne

Michel CHARPENAY, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose au conseil municipal que dans le cadre de la politique de maîtrise du patrimoine communal, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée ZD n° 8 à Langonne.

Cette parcelle boisée d'une contenance de 1 820m² est située en bordure de la RD 75 et appartient à Monsieur et Madame MAZET Roger domiciliés 11 rue de la Scierie à Saint Quentin Fallavier. Celle-ci est située en zone A du règlement d'urbanisme en vigueur.

Au vue de l'estimation réalisée par le service des domaines en date du 28 février 2011 et compte tenu des tendances du marché immobilier du secteur et des caractéristiques du bien considéré, la valeur de ce tènement a été estimée à 550€ (cinq cents cinquante euros).

Cette valeur étant inférieure à 75 000 euros, la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire.

Monsieur et Madame MAZET Roger, propriétaires du bien, acceptent par courrier du 6 avril 2011, la vente pour un montant de 550 euros (cinq cents cinquante euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD n° 8 pour une superficie totale de 1 820 m², au prix 550 euros (cinq cents cinquante euros) ; les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur (la commune).**
- **AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou notarié ainsi que tout document afférant à cette affaire.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2012.

Publication le 13 février 2012.

Le Maire
Michel BACCONNIER